

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, interventions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 0041007

ND 36121

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10024

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bensouar Mohamed

Date de naissance :

Adresse : Mazola Rnct N°72 3^e étage Hay Hassen casa

Tél. : 06 61 11 97 24 Total des frais engagés : 150 + 2000 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Khalid BANINE
OPHTALMOLOGISTE
Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn El Adra
El Moufekouchi Rés Fatima Zahra 1
6ème étage N° 6 Casablanca

Date de consultation : 05/02/2010

Nom et prénom du malade : BENSOUAR RAYHANE Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Anétropie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CHAM

Le : 05/02/2010

Signature de l'adhérent(e) : Fay

ACCUEIL
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05-02-2023		100	250 DH	 Dr Khadija BANINE OPHTALMOLOGISTE 1 ^{er} Bd Ibn Tachfine et Ibn El Hadra El Mourakouchi Rés. Fatima Zaitouna 3 ^e étage N° 6 Castille

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 TIC OPHTALMIQUE SARLAU zolla Rue N° 5000 Béjaïa Tél : ...	22/09/2020					2000,00 DHS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES			
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.			
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le			
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
	$ \begin{array}{c c} H & 21433552 \\ \hline D & 00000000 \\ & 00000000 \\ & 00000000 \\ & 35533411 \\ \hline B & 11433553 \end{array} $		
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

Docteur Khalid BANINE

Ophthalmologist



- Chirurgie de la cataracte (phaco)
- Strabisme - Glaucome - Voies Lacrymales
- Angio laser - Correction optique (LASIK)

الدكتور خالد بنين

اختصاصي في طب وجراحة العيون

- جراحة الجلالة - المحول - مسالك الدموع
- داء الزرق - تصوير أوعية الشبكة - الليزر
- تصحيح البصر لابنك

Casablanca, le :

- 5 Fevr 2020

الدار البيضاء . في :

BENIN

Rayhaan

Léonette née delin

OD = -1,80 S
OIS = -0,75 S



Jilet lhc
Gtar 3/5

Dr Khalid BANINE
OPHTHALMOLOGISTE
Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn El Adraa
El Mourakuchi Rés Fatima Zahra
3ème étage N° 6 Casablanca

Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn Al Adrâa El Mourakouchi
Résidence Fatima Zahra II 3ème étage - N°6 Casablanca
(au dessus de ACIMA et BMCE) - Tél. : 0522 61 22 22

راوية شارع ابن تاشفين و شارع ابن العذراء المراكشي
إقامة فاطمة الزهراء II. الطابق 3 رقم 6 - الدار البيضاء
فوق أسمها (BMCE) الهاتف : 0522 61 22 22

E-mail : kbanine@gmail.com



085005767

OPTIQUE OPHTALMIQUE

Casa-Le :22/02/2020

Nom : benouar rayhane

FACTURE N°379

OPTIC OPHTALMIQUE SARL AU
Mazolla Rue 1 N° 20236 Hay Hassani
Casablanca
Tél :
Csm :

Désignation	Prix Unitaire	Total
Monture Optique		1000.00dhs
Type De Verres	2 verres Organiques Anti -bleu 1.6	1000.00dhs
Correction Vision de loin	OD :-1.50 OG : -0.75	
Correction vision de prés		
	<u>Total</u>	2000.00 dhs

D'ont la TVA est 20% la présente facture est arrêtée à la somme du : Deux Mille dirhams

Autorisation : 1566/2015 Patente : 35095123 R C :302469 IF : 15164395 ICE : 000163674000025